

Fiche pédagogique



La révolution des femmes : un siècle de féminisme arabe

Documentaire de Feriel Ben Mahmoud (France / 2014)

En ligne :

www.alliancesud.ch/fr/infodoc/projets/histoire-vivante/feminisme-arabe

Avril 2015

Contenu

Introduction.....	3
Résumé et commentaire	5
Liens avec les plans d'études.....	7
Secondaire I.....	7
Secondaire II.....	7
Pistes pédagogiques, Secondaire I	8
Introduction : le féminisme.....	8
Introduction : contexte historique et géographique du documentaire.....	8
Les principaux acteurs et leurs revendications	9
Les féministes arabes aujourd'hui.....	9
La conclusion du documentaire	10
Références.....	11
Pistes pédagogiques, Secondaire II	12
Piste 1 : Introduction au(x) féminisme(s).....	12
Piste 2 : Et le féminisme suisse ?.....	13
Piste 3 : L'islam et les femmes	14
Piste 4 : Le monde arabe et la colonisation	16
Ressources documentaires.....	18
A propos du film	18
Les références Alliance Sud.....	18
Références présentes dans les pistes pédagogiques	18
Descriptif du film.....	20
Impressum.....	21
Annexes	22
Secondaire I, Annexe 1 : Tableau de l'élève à compléter	22
Secondaire I, Annexe 2 : Tableau complété	23
Secondaire II, Annexe 1 : Le prophète Mohammed et les femmes.....	25
Secondaire II, Annexe 2 : Les femmes dans le Coran	27
Secondaire II, Annexe 3 : Affirmations tirées du documentaire <i>Un siècle de féminisme arabe</i>	29
Secondaire II, Annexe 4 : Le voile dans la Bible et dans le Coran	30
Secondaire II, Annexe 5 : Les différents types de voile.....	31
Secondaire II, Annexe 6 : Le monde musulman et la colonisation européenne.....	32

Introduction

Dans "La révolution des femmes – Un siècle de féminisme arabe", Fériel Ben Mahmoud présente l'histoire du féminisme dans le monde arabe, et dresse un panorama de la condition des femmes dans différents pays (Tunisie, Egypte, Algérie, Maroc, Arabie Saoudite et Liban).

Ce documentaire a été réalisé par la Tunisienne Fériel Ben Mahmoud, titulaire d'une maîtrise d'histoire à la Sorbonne et d'un diplôme d'études approfondies de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. D'après le site "[Les clés du Moyen-Orient](#)", elle est « spécialiste du monde arabe contemporain et de l'histoire coloniale » et a publié plusieurs ouvrages, dont *L'Algérie au temps des Français, un siècle d'images (1850-1950)* en 2009. Elle a déjà réalisé des documentaires sur la thématique des femmes arabes, tels que *Tunisie, histoire de femmes* (2005) et *Oum Kalthoum, l'astre de l'Orient* (2008).

Dans *La révolution des femmes – Un siècle de féminisme arabe*, Fériel Ben Mahmoud présente l'histoire du féminisme dans le monde arabe, et dresse un panorama de la condition des femmes dans les différents pays (Tunisie, Egypte, Algérie, Maroc, Arabie Saoudite, Liban...).

Cela nous permet de découvrir une image de la femme arabe qui se distancie de la caricature qui nous est souvent présentée. On y voit des femmes militantes, de différentes générations et origines, prônant l'émancipation, parlant de leurs droits et de leur corps. Toutes exposent leur combat et leurs préoccupations, mais chacune avec une sensibilité et des priorités différentes. Le panorama est donc riche en nuances.

Très rapidement, le reportage met à mal nos idées reçues, puisque les premiers penseurs féministes du monde arabe... furent des hommes : le Tunisien Tahar Haddad et l'Egyptien Qasim Amin.

La réalisatrice nous fait voyager de pays en pays, en mettant en évidence les contextes régionaux, ce qui permet de casser l'image d'un monde arabe monolithique. Les luttes pour l'émancipation de la femme prennent ainsi des contours bien différents, dans lesquels sont révélés les impacts complexes de la colonisation puis des luttes pour l'indépendance.

En effet, les colonisateurs, qui soumettaient et exploitaient les peuples, s'érigeaient en défenseurs et libérateurs des femmes arabes. Le voile apparaît pour eux comme le symbole de l'oppression de la femme. Certains mouvements nationalistes ont alors lutté pour l'émancipation des femmes, qu'ils considéraient comme une condition à la modernisation du pays et à la victoire contre les colonisateurs. D'autres mouvements ont au contraire cristallisé les positions conservatrices envers elles, et c'est ainsi que le voile devint la matérialisation de la sauvegarde identitaire. Nous découvrons alors les sources de l'islamisme contemporain et du phénomène du re-voilement.

De manière générale, les femmes arabes pensaient que les indépendances allaient forcément leur apporter l'émancipation. Si en Tunisie, cela s'est avéré assez juste, trois ans après l'indépendance de leur pays les femmes algériennes descendaient dans la rue pour exprimer leur déception. En Egypte, Nasser a tenté d'améliorer le statut des femmes. Mais la défaite brutale et humiliante des pays arabes contre le jeune Etat d'Israël en 1967, lors de la Guerre des Six jours, a répandu « *une onde de choc à l'intérieur des opinions publiques arabes renversant le rapport de force politique au profit des religieux et des conservateurs* », selon les mots de Fériel Ben Mahmoud. Cette défaite fut en effet

interprétée comme une punition divine des nouvelles mœurs des Egyptiennes dévoilées et peu vêtues.

Le voyage nous amène jusqu'en Arabie Saoudite, berceau de l'islam et source d'inspiration pour de nombreux musulmans arabes depuis le développement économique extraordinaire de ce pays et l'avènement des médias satellitaires. On y voit que la modernité n'amène pas toujours l'égalité : l'Arabie Saoudite prend en effet tout de la modernité économique occidentale, mais « *face au risque d'occidentalisation de son mode de vie, la société saoudienne se crispe sur ses valeurs, durcissant encore la condition des femmes* », selon les mots de la réalisatrice.

Résumé et commentaire

Résumé

Des Libanaises sont dans la rue pour réclamer une loi qui les protège des violences qui leur sont faites. Nous sommes conduits ensuite à Tunis et au Caire en 2011, lors du printemps arabe : les femmes étaient en première ligne pour exiger la chute de la dictature.

Puis nous plongeons aux sources du féminisme arabe : nous sont présentés le théologien réformateur tunisien Tahar Haddad (1899-1935), le penseur égyptien Qasim Amin (1863-1908) et la première femme féministe arabe, l'Égyptienne Houda Scharawi (1879-1947), qui a enlevé son voile et montré son visage en public en 1923. D'autres femmes égyptiennes et tunisiennes ont suivi son exemple, et leur combat portait surtout sur l'abandon du voile et de la polygamie.

Le reportage s'intéresse ensuite à l'histoire de l'indépendance tunisienne. Le premier président Habib Bourguiba a lancé d'énormes réformes en faveur des femmes (abolition de la polygamie et de la répudiation notamment) en y associant les autorités religieuses de l'époque. En 1973, l'avortement est même légalisé pour toutes les Tunisiennes.

Le voyage se poursuit dans l'Égypte de Nasser. Nous y découvrons les célèbres danseuses et actrices égyptiennes de l'époque, ainsi qu'un discours mémorable de Nasser racontant les demandes que lui a faites le responsable des Frères musulmans et qui provoquent l'hilarité du public.

Après l'Égypte, nous voici en Algérie, où la lutte pour la libération des femmes a été beaucoup plus difficile. C'est dans cette partie que le lien entre statut des femmes et décolonisation est le plus développé. La réalisatrice nous présente ensuite les conséquences qu'a eues la défaite de 1967 (Guerre des Six Jours) pour le mouvement féministe arabe.

Nous partons ensuite en Arabie Saoudite, qui a vécu depuis le choc pétrolier des années 1970 un véritable boom économique, qui a « paradoxalement encore durci la condition des femmes », selon les mots mêmes de la réalisatrice. On découvre aussi pourquoi l'Arabie Saoudite exerce autant d'influence sur le monde arabe aujourd'hui, à l'heure de la mondialisation.

Le reportage se termine par un zoom sur le combat de plusieurs militantes actuelles :

- émission TV d'une sexologue égyptienne
- théâtre au Maroc basé sur des témoignages de femmes et sur le rapport à leur corps
- publication sur Facebook par la jeune Amina d'une photo d'elle, seins nus, mettant en avant le problème de l'honneur dans la société arabe
- groupe féminin de métal égyptien
- mouvement « Soulèvement de la femme dans le monde arabe », animé sur internet par des jeunes femmes libanaises, palestinienne et égyptienne.

Commentaire

Points forts

- Le reportage s'appuie sur des interviews d'experts (Sophie Bessis, Latifa Lakhdar, Ghassan Salame...) dont le discours est à chaque fois intéressant
- On apprend beaucoup sur l'histoire récente de ces différents pays et sur les raisons de la réislamisation.
- La vision présentée des pays arabes est nuancée et riche.
- Ce documentaire peut servir de point de départ pour l'étude de nombreux sujets (histoire du colonialisme, religion musulmane, conditions des femmes et histoire du féminisme...)

Points faibles

- Ce reportage est complexe et s'adresse à un public qui a déjà des connaissances sur l'histoire de la région. Sans ces connaissances, le téléspectateur peut vite faire un amalgame entre islam et arriération.
- On ne dit jamais clairement sur quels arguments s'appuient les femmes arabes : valeurs occidentales ? valeurs musulmanes ?
- Le reportage n'est pas construit de manière chronologique, si bien qu'on se perd parfois entre les pays et les époques.



Liens avec les plans d'études

Les pistes sont directement liées au Plan d'étude romand (Secondaire I) et avec des disciplines du Secondaire II

Secondaire I

SHS 32 — Analyser l'organisation collective des sociétés humaines d'ici et d'ailleurs à travers le temps...

(6) en analysant les différentes conceptions des relations entre individus et groupes sociaux à différentes époques.

SHS 33 — S'approprier, en situation, des outils et des pratiques de recherche appropriés aux problématiques des sciences humaines et sociales...

(D) en replaçant les faits dans leur contexte historique et géographique.

FG 31 — Exercer des lectures multiples dans la consommation et la production de médias et d'information...

(2) en analysant des images fixes et animées au moyen de la grammaire de l'image.

FG 35 — Reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social ...

(1) en recherchant les raisons des différences et des ressemblances entre diverses cultures

(2) en exerçant une attitude d'ouverture qui tend à exclure les généralisations abusives et toute forme de discrimination.

Secondaire II

Histoire et géographie : Colonisation, Décolonisation, Féminisme, Monde arabe, Monde musulman, Islamisme, Droits de la femme en Suisse.

Sciences des religions : Condition de la femme dans l'islam, Voile, Féminisme arabe et musulman, Islamisme, Interprétations des textes sacrés.



Pistes pédagogiques, Secondaire I

Introduction : le féminisme

1 x 45 minutes

- Avant de visionner le documentaire, s'interroger sur la notion de féminisme. Demander tout d'abord aux élèves de dire ce qu'ils connaissent du féminisme : que signifie ce terme ? Quelles ont été et quelles sont aujourd'hui les revendications des féministes occidentales ? Peut-on être un homme et être féministe ? Existe-t-il des mouvements féministes dans les pays arabes ?

Éléments de réponse :

Le féminisme est un mouvement qui lutte pour l'obtention de droits égaux pour les hommes et les femmes (courant égalitariste). Les revendications des féministes occidentales ont porté, sur le droit de vote, l'accès à l'éducation, l'autonomie juridique, le droit à l'avortement, etc. Aujourd'hui, les féministes en Occident se battent, entre autres, pour l'égalité des salaires, la représentation des femmes à des postes à responsabilité. Des hommes se sont battus et se battent encore pour l'égalité entre hommes et femmes. Il existe aussi des mouvements féministes dans les pays arabes.

- Insister sur le fait qu'il n'existe pas un mais des types de féminismes ainsi que sur l'importance du contexte géographique, social, historique et culturel dans la compréhension de ce terme. Ainsi, notre définition et vision du féminisme est occidentale et ne correspond pas forcément à la réalité du féminisme arabe.

- Rappeler quelques dates et événements importants du féminisme occidental afin de mieux comprendre la particularité du féminisme arabe et, surtout, rappeler que certains acquis sont très récents (par exemple, le droit de vote des femmes au niveau fédéral en Suisse : 1971 - après l'Egypte en 1955! -, etc.)

Introduction : contexte historique et géographique du documentaire

1 x 30 minutes

Afin de préparer les élèves à la problématique traitée, visionner l'introduction du documentaire (0'00 à 03'35) et faire repérer les points suivants : de quels pays va traiter le documentaire ? À quelle époque ? Quelle sera la problématique développée (question posée à la fin de l'introduction) ?

Éléments de réponse :

Les pays arabes, aujourd'hui et il y a 50 ans, « 50 ans plus tard, les femmes arabes doivent pourtant lutter plus que jamais pour conquérir ou défendre leurs droits chèrement acquis. (...) Que s'est-il passé ? Et comment les femmes arabes parviendront-elles à bousculer des sociétés cadencées par le sexisme et le patriarcat ? »

Les principaux acteurs et leurs revendications

2 x 45 minutes

- Visionner le documentaire dans son ensemble.

- Le documentaire aborde plusieurs pays arabes, à plusieurs périodes historiques. Afin d'aider les élèves à bien comprendre la situation et les particularités sociales et historiques de chaque pays, leur proposer de compléter le tableau de la fiche élève (voir [annexe 1](#), [tableau de l'élève et 2](#), [tableau complété](#)) durant le visionnement du documentaire. Indiquer éventuellement les parties importantes pour cet exercice et faire des pauses entre les séquences et discuter avec les élèves des éléments notés.

Les informations nécessaires à cet exercice sont :

1ère séquence :	la Tunisie	(03'35 à 7'34)
2ème séquence :	l'Égypte	(7'35 à 11'02)
3ème séquence :	la Tunisie	(12'29 à 15'24)
4ème séquence :	l'Égypte	(15'33 à 20'24)
4ème séquence :	L'Algérie	(22'23 à 26'56)
6ème séquence :	l'Arabie saoudite	(29'38 à 31'32)
7ème séquence :	Égypte	(35'21 à 36'28)
8ème séquence :	Maroc	(37'56 à 45'22)
9ème séquence :	Tunisie	(45'23 à 47'48)

- Commenter ensuite ce tableau : quel pays a connu le plus grand nombre d'avancées ? Peut-on affirmer que ce qui a été acquis par les premières féministes l'est pour toujours ? Quels événements historiques ont freiné ou parfois aidé les avancées des féministes dans ces pays ? Les mouvements féministes arabes s'opposent-ils toujours à la religion musulmane ?

Éléments de réponse :

La Tunisie a connu le plus grand nombre d'avancées notamment au niveau légal. Non, l'Égypte a connu « un retour en arrière » après le printemps arabe, notamment au niveau du port du voile et du corps de la femme. La décolonisation, le printemps arabe. Non, certaines féministes sont musulmanes, il y a aussi un courant nommé « féminisme musulman » présent notamment au Maroc.

Les féministes arabes aujourd'hui

1 x 45 minutes

- La fin du documentaire donne quelques informations sur le féminisme arabe aujourd'hui. Discuter de ces nouvelles féministes : comment les mouvements féministes s'organisent-ils aujourd'hui? Quelles sont leurs revendications ? Sont-elles toujours comprises par la génération précédente de féministes ?

Éléments de réponse :

Elles s'organisent via les réseaux sociaux et internet. Leurs revendications tournent autour de la libération du corps de la femme. Certaines féministes de l'ancienne génération se sont distancées de la publication d'Amina sur Facebook.

- Aborder la difficile position des féministes arabes entre une vision occidentale du féminisme et les opposants dans leurs pays. Pour ce faire, discuter de [quelques commentaires postés sur les réseaux sociaux](#)¹ :

« Crainte et ignorée à cause du fait que tu es musulmane en Occident, crainte et ignorée à cause du fait que tu es féministe en Orient ».

« Les féministes blanches veulent t'enlever ton hijab et te 'libérer' et les musulmans te disent que tu n'as pas besoin du féminisme ».

« S'entendre dire que le féminisme est pour les "femmes occidentales" rebelles qui ne veulent ni mari ni enfants et sont carriéristes ».

« Parce qu'on m'a appris à baisser la voix alors qu'on apprenait aux garçons à parler aussi fort que possible ».

La conclusion du documentaire

1 x 30 minutes

- Réfléchir à la conclusion du documentaire : quel sujet est abordé en conclusion ? Conclue-t-il sur une note plutôt positive ou négative ?

Éléments de réponse

Il aborde l'union des féministes à travers les pays arabes grâce à internet. Il se conclut sur une note positive avec ce commentaire d'une militante : « je pense qu'on est arrivé à un moment qui précède une véritable révolution féministe ».

- Commenter le choix des phrases extraites du groupe « soulèvement de la femme dans le monde arabe ». Que peut-on dire de la sélection des commentaires qui défilent ? Que souhaite-t-on montrer par ce choix ?

Éléments de réponse

La sélection propose des commentaires issus de différents pays arabes et aussi bien d'hommes que de femmes. La volonté est de montrer que le mouvement est présent dans plusieurs pays arabes et que les hommes se sentent aussi impliqués dans ce combat.

¹ <http://une-sourde.over-blog.com/2014/01/lifeofamuslimfeminist-traduction-en-fran%C3%A7ais-d-articles-et-de-tweets-associ%C3%A9s.html> (consulté le 15.04.2015)

Références

[Le dossier « Femmes, Pouvoir, Histoire » 1848–2000](#). Ce dossier de la Confédération suisse recense les dates les plus importantes concernant la politique des femmes et l'égalité en Suisse depuis la création de l'État fédéral.

[#LifeOfAMuslimFeminist](#) traduction en français d'articles et de tweets associés, Aezaria, une-sourde.over-blog.com, 24 janvier 2014

[Le féminisme arabe](#), Osire Glacier, Relations n°719, septembre 2007

[Femmes arabes: «Ne me libère pas, je m'en charge». La renaissance du féminisme dans le monde arabe. Décryptage](#), Nadéra Bouazza, Slate Afrique, 6 décembre 2012

Pistes pédagogiques, Secondaire II

Quatre pistes thématiques pour approfondir la problématique

Ces pistes de travail peuvent être réalisées avant ou après avoir vu le documentaire. La durée des activités proposées n'inclut pas le temps pour visionner ce film. A l'intérieur de chaque piste, seuls 1 ou 2 points peuvent être vus, si le temps paraît trop long pour la piste complète.

Piste 1 : Introduction au(x) féminisme(s)

Durée : 3 X 45 minutes (ou 2 X 45 minutes sans l'étape n°3)

Objectifs spécifiques : L'étudiant sera capable de...

- Comparer des textes féministes d'origine occidentale, arabe, musulmane et les replacer dans leur contexte.
- Synthétiser les arguments essentiels d'un texte.
- Mener une recherche internet rapide et pertinente et expliquer ses découvertes à ses pairs.

1. Distribuer à chaque étudiant 1 des 7 textes sélectionnés :

- [Extrait de la déclaration d'Hélène Brion, féministe et pacifiste, au Conseil de guerre \(1918\)²](#)
- ["Le féminisme ne va pas à l'encontre de l'islam", interview de la Pakistanaise Saba Mahmoud³](#), propos recueillis par Camille Dubruelh et Céline Chadelat, Le Monde des religions, 7 déc. 2010
- [Ces féministes qui défendent le voile⁴](#), Annabel Benhaïem, L'Express, 13 juillet 2010
- [Discours de Asma Guenifi⁵](#), de l'association *Ni putes ni soumises* lors de l'Université populaire 2012, 29 déc. 2012
- [Interview de Catherine Thobellem, conseillère municipale de la ville de Genève⁶](#) par Nathalie Brochard, L'Emilie, 9 mars 2015
- [Interview de Noorulann Shahid \(@YxngHippie sur Twitter\), musulmane et féministe⁷](#), une-sourde.over-blog.com, 24 janvier 2014

2. Chaque étudiant lit son texte et répond aux questions suivantes, en s'aidant de son smartphone pour une recherche internet quand la question le nécessite.

a) Présenter l'auteur de ce texte (pays, date, métier...).

b) Présenter le contexte dans lequel ce texte a été produit (situation dans le pays, place de la femme dans ce pays à ce moment-là...).

² http://www.jaures.eu/ressources/guerre_14/declaration-dhelene-brion-feministe-et-pacifiste-au-conseil-de-guerre-1918/ (consulté le 15.04.2015)

³ http://www.lemondedesreligions.fr/entretiens/le-feminisme-ne-va-pas-a-l-encontre-de-l-islam-07-12-2010-994_111.php (consulté le 15.04.2015)

⁴ http://www.lexpress.fr/actualite/societe/ces-feministes-qui-defendent-le-voile_904685.html (consulté le 15.04.2015)

⁵ <http://www.npns.fr/actualite-npns/discours-de-asma-guenifi-lors-de-luniversite-populaire-2012/> (consulté le 15.04.2015)

⁶ <http://www.lemilie.org/index.php/ici/697-catherine-thobellem-femme-daction> (consulté le 15.04.2015)

⁷ <http://une-sourde.over-blog.com/2014/01/lifeofamuslimfeminist-traduction-en-fran%C3%A7ais-d-articles-et-de-tweets-associ%C3%A9s.html> (consulté le 15.04.2015)

- c) Relever les revendications de cette féministe.
- d) Donner une définition du féminisme à partir du texte lu.
- e) A votre avis, cette personne-là est-elle vraiment féministe, et pourquoi ?

3. Tous les étudiants qui ont travaillé sur le même texte se regroupent, partagent les informations trouvées et préparent une synthèse sous forme de carte heuristique ou schéma. Chacun se prépare à présenter son sujet au cours prochain.

4. Le professeur forme des groupes avec un étudiant ayant travaillé sur chaque texte. Chaque étudiant, à tour de rôle, présente le sujet qu'il a étudié. Ce groupe note sur une feuille les points communs et les différences entre tous ces mouvements féministes, et produit une définition commune du féminisme.

5. Discussion en groupe classe. Le professeur questionne sur les découvertes faites par les étudiants, sur les surprises éventuelles, et apporte une synthèse sur la difficulté à donner une définition globale à la notion de féminisme.

Piste 2 : Et le féminisme suisse ?

Durée : 1 X 45 minutes (version 1) ; 2 X 45 minutes (version 2)

Objectifs spécifiques : L'étudiant sera capable de...

- Comparer les grandes dates de l'émancipation de la femme en Suisse et dans les pays du monde arabe.
- Exposer les raisons des différences entre ces dates en remettant les événements dans leur contexte spécifique.

1. Lorsqu'ils visionnent le documentaire La révolution des femmes – Un siècle de féminisme arabe, les étudiants relèvent les dates qui dans chaque pays marquent un changement des conditions de vie des femmes.

2. L'étudiant compare ces dates aux dates marquantes pour les femmes suisses grâce... :

Version 1 :

... à la lecture des pages 269 à 272 du livre L'histoire de la Suisse de 1815 à nos jours pour les nuls, intitulées « 1971 : le suffrage féminin, enfin ! »

... ou à la lecture de l'article [Des femmes se souviennent](#)⁸, Julia Slater, swissinfo, 7 févr. 2011

Version 2 :

... au visionnage du documentaire [De la cuisine au parlement](#)⁹. Une brève histoire des femmes en politique dans la Suisse du 20ème siècle, réalisé par Stéphane Goël, 2012. Durée: 66 minutes

3. En groupe et en classe, le professeur demande aux étudiants de faire le bilan de leurs découvertes, de leurs surprises, et de comparer les contextes suisse et arabe.

⁸ <http://www.swissinfo.ch/fre/des-femmes-se-souviennent/29437926> (consulté le 15.04.2015)

⁹ <http://www.rts.ch/play/tv/climage/video/de-la-cuisine-au-parlement?id=6472893> (consulté le 15.04.2015)

Piste 3 : L'islam et les femmes

Durée : 4 X 45 minutes

Objectifs spécifiques : L'étudiant sera capable de...

- Restituer des faits religieux dans leur contexte.
- Connaître 2 types de lecture des faits religieux (contextuelle et littérale) ainsi que leurs conséquences directes sur le quotidien.
- Analyser plusieurs manières de concevoir la place de la femme dans le monde arabo-musulman.
- Déterminer les différentes significations données au voile islamique et connaître leurs différentes formes.
- Classer des informations contenues dans un texte.

1. Le professeur distribue :

Un extrait de l'article « Muhammad. Une triple révolution », tiré de la revue Le Monde des religions, janvier-février 2014, p. 42-47 (voir [annexe 1](#)).

L'article « Les femmes. Ce que dit le Coran », tiré de la revue Le Monde des religions, septembre-octobre 2007, p. 30-31 (voir [annexe 2](#)).

2. Chaque étudiant dessine un tableau à trois colonnes et le remplit au fil de sa lecture.
Titres des colonnes : 1) La situation des femmes en Arabie avant l'Islam. 2) La situation des femmes dans le Coran. 3) La situation des femmes selon la vie et les paroles de Mohammed.

3. Mise en commun en groupe classe sur les changements apportés par la naissance de l'islam quant à la condition des femmes.

Questions que le professeur pose pour cette mise en commun :

- Peut-on considérer Mohammed comme un féministe ? Pourquoi ?
- Est-ce que cela vous a surpris ? En quoi ?
- Comment, à votre avis, peut-on expliquer la diversité du statut de la femme dans les différents pays, puisque les musulmans suivent tous le même texte ?

4. Présentation des différents types d'interprétation d'un texte religieux et de ses conséquences. Les étudiants prennent des notes.

a) **Lecture littérale** : = pas d'interprétation possible ; ce qui est écrit est valable tel quel, en tout lieu et en tout temps.

L'enseignant pose alors cette question à la classe : Si le Coran est lu de manière littérale, peut-on le voir comme une source d'amélioration de la condition de la femme aujourd'hui ?

b) **Lecture contextuelle ou libérale** : on tient compte du contexte dans lequel le texte a été produit, et on observe le sens qu'il avait à l'époque. On suit donc plutôt l'esprit du texte que la lettre.

L'enseignant pose alors cette question à la classe : Si le Coran est lu de manière contextuelle ou libérale, peut-on le voir comme une source d'amélioration de la condition de la femme aujourd'hui ?

Elément de réponse

Si le but du texte était à l'époque d'améliorer le statut de la femme, aujourd'hui, on peut considérer, avec une lecture contextuelle, qu'il faut continuer à améliorer ce statut.

Attention : pour les musulmans, le Coran est considéré comme la parole de Dieu telle quelle, c'est pourquoi, pour une bonne compréhension du Coran, il convient de savoir le lire en langue arabe, et l'interprétation libérale ou contextuelle peut être rendue difficile par le caractère divin du texte. Toutefois, le Coran stipule : « Nulle contrainte en religion » (Cor 2 :256). Une lecture littérale devrait donc considérer toute pratique religieuse comme dépendant du libre arbitre de chacun.

5. Les étudiants reprennent le tableau fait au point 2.

a) Ils lisent un article sur le [traitement de l'Etat Islamique envers les femmes](#)¹⁰ et/ou sur le [traitement des femmes par Boko Haram](#)¹¹.

Ces pratiques correspondent à quelle colonne du tableau ?

On dit souvent que les islamistes font une lecture littérale du Coran. Est-ce le cas selon ces exemples ?

b) Le professeur lit ou distribue les différentes affirmations tirées des dialogues du documentaire (voir [annexe 3](#)). Les étudiants comparent les citations avec le tableau fait. Est-ce que ces affirmations respectent le Coran et la tradition ? En quoi ? Selon quelle lecture (littérale ou contextuelle) ?

6. Le voile et ses significations :

a) L'enseignant distribue les extraits de la Bible et du Coran (voir [annexe 4](#)).

b) Les étudiants répondent à ces questions.

- Quelle est l'utilité du voile selon la Bible ? Précision : Les chrétiennes se couvraient aussi les cheveux, pensez aux représentations de Marie, aux religieuses...
- Quelle est l'utilité du voile selon le Coran ?
- Ces deux passages du Coran sont les seuls à décrire le voile. Selon ces passages, quelles parties doivent-elles être couvertes ?

Réponse :

Le Coran dit que les parties attirantes doivent être couvertes, mais ne précise pas lesquelles, à part la poitrine. Cependant, la Sunna (Tradition) précise que ce qui peut être apparent de la femme est l'ovale du visage et les mains.

- Dès lors, que penser des traditions qui prônent le port d'un voile couvrant le visage ? (voir [annexe 5 : les différents types de voile](#))

¹⁰ <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20150219.OBS2903/irak-jusqu-a-10-000-femmes-vendues-par-l-etat-islamique.html> (consulté le 15.04.2015)

¹¹ <http://www.france24.com/fr/20141028-nigeria-femmes-boko-haram-otages-viols-mariages-rapport-human-right-watch-victimes/> (consulté le 15.04.2015)

c) Réflexion puis prise de note sur les différentes significations que l'on peut apporter au voile. Pourquoi porter un voile ? Repenser au documentaire :

- Signe d'appartenance à une religion, d'obéissance au Coran.
- Renforcement identitaire (par exemple en opposition au colonisateur).
- Asservissement de la femme et emprise de l'homme.
- Volonté des femmes de ne pas être considérées comme « objet ».

Piste 4 : Le monde arabe et la colonisation

2 x 45 minutes

Objectifs spécifiques : L'étudiant sera capable de...

- Exposer l'histoire du monde arabe au 19ème, 20ème et 21ème siècle.
- Différencier les notions « monde arabe » et « monde musulman ».
- Comparer les cartes du monde arabe avant, pendant et après la colonisation.
- Analyser les enjeux de la colonisation/décolonisation ainsi que les arguments des colonisateurs et des mouvements indépendantistes.
- Identifier les raisons de l'apparition de l'islamisme.
- Mener une recherche internet pertinente.

1. Les étudiants reçoivent une [carte vierge de l'Afrique et du Moyen-Orient](#)¹². Grâce aux connaissances acquises dans le documentaire, ils nomment et colorent les pays faisant partie du « monde arabe ». Ils font une recherche internet pour vérifier leur travail, et compléter avec les autres pays du monde arabe non mentionnés dans ce documentaire.

2. Ils comparent cette carte du monde arabe avec la carte du monde musulman (voir [la carte](#)¹³). Ils notent leurs découvertes. Le professeur fait remarquer que le monde musulman ne s'arrête pas aux régions arabes. C'est en Asie que se trouvent la majorité des musulmans du monde aujourd'hui.

3. Les étudiants observent ensuite la carte de la colonisation du monde musulman par les Européens (voir [annexe 6](#)).

Éléments à relever : Durant cette séquence, les étudiants remarquent que les pays musulmans sont des pays du Sud, qui ont été quasiment tous colonisés.

4. Chaque étudiant choisit un pays du monde arabe, parmi ceux décrits dans le documentaire, et fait une recherche internet, relevant sur une carte heuristique l'histoire de ce pays durant la phase de colonisation puis de décolonisation, jusqu'à nos jours. Attention à choisir un site pertinent pour cet exercice, c'est-à-dire suffisamment fiable mais synthétique. Le réflexe Wikipedia ne sera pas l'option la plus simple, car souvent trop détaillée.

Le professeur veille à une répartition équilibrée des pays étudiés.

¹² http://www.xaviermartin.fr/public/FOND_MENA.jpg (consulté le 15.04.2015)

¹³ <http://ddc.arte.tv/nos-cartes/cartographie-mondiale-des-religions> (consulté le 15.04.2015)

Les étudiants observent notamment :

- quelle puissance a colonisé le territoire ?
- quel(s) mouvement(s) a/ont pris en main la décolonisation et sur quelle idéologie ce(s) mouvement(s) s'appuyai(en)t ?
- quelle est la situation actuelle de ce pays ?

5. Les étudiants sont réunis dans des groupes où chacun a étudié un pays différent. Chaque étudiant explique aux autres l'histoire du pays qu'il a étudié. Les étudiants notent leurs questions pour le professeur. A la fin du partage, le professeur demande aux étudiants s'ils ont été confrontés à la notion d' « islamisme » dans leur étude. Les étudiants essaient de définir ce terme en s'appuyant sur leurs découvertes, et dressent une liste de causes de l'islamisme selon leurs découvertes lors du documentaire, lors de ce travail, et d'après leurs propres idées.

6. Réflexion autour de la naissance de l'islamisme et de la définition de ce terme.

- L'islamisme est un courant politique, et non une religion.
- L'islamisme est né pendant la période coloniale et dans la volonté de chasser le colonisateur en revalorisant l'identité des peuples colonisés. C'est donc un mouvement récent.

Ressources documentaires

Articles et sites sur les femmes dans le monde arabe et sur les femmes en général.

A propos du film

[Communiqué de la RTS](#)

[Communiqué d'Alliance Sud](#)

[Textes et dialogues](#)

Les références Alliance Sud

[Dossier "Femmes"](#) et plus particulièrement la section "[Les femmes dans le monde arabe : vraiment le printemps ?](#)"

Lire également le zoom consacré au "[Féminisme musulman](#)".

Références présentes dans les pistes pédagogiques

[Le dossier « Femmes, Pouvoir, Histoire » 1848–2000](#). Ce dossier de la Confédération suisse recense les dates les plus importantes concernant la politique des femmes et l'égalité en Suisse depuis la création de l'État fédéral.

[Interview de Catherine Thobellem, conseillère municipale de la ville de Genève](#) par Nathalie Brochard, L'Emilie, 9 mars 2015

[Jusqu'à 10.000 femmes vendues par l'Etat islamique](#), L'Obs, 19 févr. 2015

[Les femmes victimes de Boko Haram racontent leur calvaire](#), France 24, 28 oct. 2014

[#LifeOfAMuslimFeminist](#) traduction en français d'articles et de tweets associés, Aezaria, une-sourde.over-blog.com, 24 janv. 2014

[Discours de Asma Guenifi](#), de l'association *Ni putes ni soumises* lors de l'Université populaire 2012, 29 déc. 2012

[Femmes arabes: «Ne me libère pas, je m'en charge». La renaissance du féminisme dans le monde arabe. Décryptage](#), Nadéra Bouazza, Slate Afrique, 6 déc. 2012

[De la cuisine au parlement](#). Une brève histoire des femmes en politique dans la Suisse du 20ème siècle, réalisé par Stéphane Goël, 2012. Durée: 66 minutes

[Des femmes se souviennent](#), Julia Slater, swissinfo, 7 févr. 2011

["Le féminisme ne va pas à l'encontre de l'islam", interview de la Pakistanaise Saba Mahmoud](#), propos recueillis par Camille Dubruelh et Céline Chadelat, Le Monde des religions, 7 déc. 2010

[Ces féministes qui défendent le voile](#), Annabel Benhaïem, L'Express, 13 juillet 2010

[Le féminisme arabe](#), Osire Glacier, Relations n°719, septembre 2007

[Extrait de la déclaration d'Hélène Brion, féministe et pacifiste, au Conseil de guerre](#) (1918)

Descriptif du film

Titre original :

La révolution des femmes, un siècle de féminisme arabe

Réalisation :

Feriel Ben Mahmoud

Production :

[Drôle de Trame](#)

Année de production :

2014

Durée :

54 min

Public concerné:

Secondaire II

Visionner l'émission:

- sur RTS deux, le **dimanche 19 avril à 22h05** dans « Histoire vivante » et en **rediffusion lundi 20 avril à 23h50**;
- sur le site www.rts.ch, durant 7 jours après sa diffusion (catch-up);
- Egalement disponible en prêt à [éducation21](#) et dans les médiathèques.

Ecouter

sur RTS la 1ère, "[La révolution des femmes : un siècle de féminisme arabe](#)" du lundi 13 avril au vendredi 17 avril 2015 de 20h à 21h. Réécoutable en différé.

Vendredi, [entretien avec Feriel Ben Mahmoud](#), réalisatrice du film.

Impressum

Auteures de la fiche : (sec. I) Sylvie Jean, enseignante et rédactrice de fiches pédagogiques pour les sites e-media et TV5monde ; (sec. II) Amélie Chapuis et Myriam Darioli Bongi, enseignantes, ECCG-EPP de Sion.

[Alliance Sud InfoDoc](#)

[E-media : le portail romand de l'éducation aux médias
éducation21](#)

[Films pour un seul monde](#)

Lausanne, avril 2015

Droits d'auteur : licence Creative Commons



Annexes

Secondaire I, Annexe 1 : Tableau de l'élève à compléter

Pistes pédagogiques SI

Où	Qui	Quand	Revendications, réformes obtenues
Tunisie	Le penseur Tahar Haddad Habib Bourguiba Amina	Il y a près d'un siècle, livre publié en 1929 1956, indépendance 2013	
Egypte Le Caire	Qasim Amin Houda Sharawi 1ère féministe arabe Régime de Nasser	1899 1923 1956 A partir des années 90	
Algérie		Après l'indépendance, 1965	
Arabie Saoudite		1982	
Maroc Rabat	Courant féminisme musulman Roi Mohamed V Artistes marocaines	Aujourd'hui 2003 Aujourd'hui	

Secondaire I, Annexe 2 : Tableau complété

Pistes pédagogiques SI

Où	Qui	Quand	Revendications, réformes obtenues
Tunisie	Le penseur Tahar Haddad	Il y a près d'un siècle, livre publié en 1929	Écrit le livre : « Notre femme dans la législation islamique et la société ».
	Habib Bourguiba	1956, indépendance	Il a proposé que la polygamie, le voile et la répudiation soient abolis. Différentes réformes ont été promulguées : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Âge minimum du mariage fixé à 17 ans ❖ Ecole publique gratuite et mixte ❖ Entrée sur le marché du travail ❖ Planning familial, politique de limitation des naissances ❖ Avortement légalisé en 1973
	Amina	2013	Poste une photo d'elle seins nus sur Facebook « mon corps n'est l'honneur de personne ».
Egypte	Qasim Amin	1899	Écrit le livre : « La libération des femmes », Il s'oppose au port du voile.
	Le Caire Houda Sharawi, 1ère féministe arabe	1923	Enlève son voile en public. Elle fonde l'union féministe égyptienne qui lutte pour l'indépendance matérielle des femmes, l'égalité politique et sociale entre les femmes, et la coopération entre les femmes arabes et européennes.
	Régime de Nasser	1956	Plusieurs acquis : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Obtention du droit de vote ❖ Accès à l'éducation et à l'espace public (ville) ❖ Entrée des femmes sur le marché du travail ❖ Abandon du voile

		A partir des années 90	<ul style="list-style-type: none"> ❖ La polygamie existe toujours mais possibilité de divorcer pour la femme si son mari prend une deuxième épouse. <p>Retour du voile dans toute la société égyptienne.</p>
Algérie		Après l'indépendance, 1965	Réclame leur émancipation.
Arabie Saoudite		1982	<p>Durcissement des conditions de la femme.</p> <p>Revendique le droit de conduire.</p>
Maroc	<p>Courant féminisme musulman</p> <p>Roi Mohamed V</p>	<p>Aujourd'hui</p> <p>2003</p>	<p>Revendique le droit pour les femmes à interpréter le texte religieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Modification du code de la famille. ❖ Limitation de la polygamie. ❖ Suppression de la répudiation. ❖ Facilite le divorce pour la femme. ❖ Changement de la loi mais pas des mentalités et des comportements.
Rabat	Artistes marocaines	Aujourd'hui	Pièce de théâtre qui aborde des thèmes comme celui de la violence sexuelle, de la nuit de noce et du sexe féminin.

Secondaire II, Annexe 1 : Le prophète Mohammed et les femmes

Extraits d'un article paru dans la revue *Le Monde des Religions*, n°63, janvier-février 2014, p. 42-47.



L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME

Sur la question de la femme, Muhammad prolonge sur le plan humain les acquis coraniques. De bien de consommation que l'on pouvait razzier ou dont on pouvait hériter, la femme devient un sujet autonome, jouissant d'une égalité ontologique et religieuse avec l'homme (sourate 33, 35, par exemple). S'instaure entre eux une complémentarité harmonieuse selon laquelle « *les croyants et les croyantes sont un soutien les uns pour les autres* » (sourate 9, 71).

La femme hérite, peut divorcer, et bénéficie d'une totale indépendance financière ; la fille n'est plus enterrée vivante à sa naissance – pratique relativement courante en ce temps – ; et la veuve a enfin un statut reconnu : voici quelques éléments qui constituent une « *véritable révolution juridique* », selon l'imam de Bordeaux Tareq Oubrou. Les « pères », que le Coran et Muhammad fustigent, désignent le pouvoir

patriarcal. Or, pour l'intellectuelle marocaine Asma Lambaret, l'idée d'un « Dieu le Père – mâle [...] est antinomique avec le concept de l'unicité de l'islam ».

Le premier être humain « musulman », hormis Muhammad, est sa femme Khadija, qui le soutiendra dans les doutes et les épreuves des premiers temps de la révélation. Lui-même, s'adressant à ses compagnons hommes, les aurait incités à apprendre leur religion chez « cette petite rousse », désignant ainsi son épouse Aïcha. Il transforme radicalement la nature du mariage, en conditionnant notamment sa validité au consentement de l'épouse. Il met fin de la sorte à une pratique qui consistait à échanger une sœur ou une femme contre une autre épouse, moyennant de l'argent : la dot va désormais devenir le bien propre de la mariée. Celui qui affirmait : « *Les femmes sont les proches sœurs des hommes* » introduit une révolution dans la vie du couple. Au quotidien, Muhammad montre l'exemple dans son foyer : « *Il fait ce que chacun de vous fait à la maison, rapporte Aïcha. Il participe aux travaux ménagers. Souvent, il recoud ses vêtements et répare ses chaussures.* »⁽²⁾ On le crédite donc de cette parole : « *Les meilleurs d'entre vous sont ceux qui traitent avec le plus d'égards leur femme, et je suis sur ce point le meilleur.* » Dans le domaine religieux et culturel, il va loin puisqu'il désigne une femme, Umm Waraqa, pour conduire la prière dans un quartier de Médine. Les polémiques musulmanes que suscite actuellement l'éventualité d'un imamat fémi-

nin trahissent le déni qu'opposent maints oulémas au message muhammadien...

Il y aurait bien d'autres aspects de l'action « révolutionnaire » du Prophète à évoquer. On retiendra pour l'heure que les idéaux et pratiques d'émancipation de l'être humain promus par Muhammad ont vite été trahis : dès sa mort en ce qui concerne le statut de la femme, et dès l'avènement de la dynastie omeyyade (qui régna de 661 à 750), qui privilégia l'ethnicité arabe face à l'égalitarisme islamique.

DES IDÉAUX REMIS EN CAUSE

Les nationalismes arabes modernes ne sont-ils pas autant de résurgences du tribalisme ancien ? Avec l'usure du temps, les us et coutumes locaux l'ont emporté sur l'esprit universel de l'islam, provoquant une véritable inversion des valeurs. Paradoxalement, c'est sans doute cette avance de l'islam sur son temps qui a déterminé son fixisme actuel, « *tant il est vrai*, écrit Claude Lévi-Strauss à ce propos, *que l'impulsion révolutionnaire engendre la tentation du conservatisme* »⁽³⁾. On ne dira jamais assez que la dynamique « révolutionnaire » impulsée par le

⁽²⁾ Zidane Mériboute, *Une nouvelle « Vie » du prophète Muhammad*, Érik Bonnier, 2012, p. 101.

⁽³⁾ Cité par H. Djaït, *L'Europe et l'Islam*, Seuil, 1978, p. 79.

Coran et le Prophète était tributaire du contexte spatio-temporel, et que, selon les principes mêmes de la *Shari'a*, ou « loi islamique », elle devrait être relancée époque après époque. Au-delà des vicissitudes idéologiques actuelles, un *aggiornamento* (« réforme ») se fait jour, comme en témoigne par exemple l'impulsion du « féminisme islamique ».

Les femmes

L'homme et la femme, dit le Coran, sont égaux depuis leur création : Ève n'est pas née de la côte d'Adam et elle est aussi responsable que lui face à la tentation et à la désobéissance à laquelle les pousse Satan : « *Ô Adam, Satan est en vérité un ennemi pour toi et pour ton épouse. Qu'il ne vous fasse pas sortir tous deux du paradis car tu seras malheureux* » (20, 117). Comme l'homme, la femme ordonne le Bien et combat le Mal : « *Les croyants et les croyantes sont solidaires les uns des autres. Ils ordonnent le bien et interdisent le mal, ils s'acquittent de la prière, ils donnent l'aumône et ils obéissent à Dieu et à son Prophète. Voilà ceux auxquels Dieu fera miséricorde* » (9, 71). Et le Coran de préciser : « *Quiconque, homme ou femme, accomplira de bonnes œuvres, tout en étant croyant : voilà ceux qui entreranno au paradis* » (4, 124).

Pour l'islam, chaque individu, indépendamment de son sexe, est moralement et socialement responsable de ses faits et gestes. Chacun a le droit de participer à la vie politique et à la gestion du bien commun, d'assister à la prière à la mosquée et de prêter allégeance au Prophète. Cependant, six versets stipulent une supériorité de l'homme sur la femme et sont retenus par certains pour faire de la femme une éternelle mineure : ceux qui règlent les dispositions concernant tutelle, répudiation, polygamie, valeur limitée du témoignage de la femme et droits successoraux.

La polygamie

L'islam s'est développé dans un contexte patriarcal au sein duquel le Coran a opté pour une réglementation de la polygamie : « *Épousez, comme il vous plaira, deux, trois ou quatre femmes. Et si vous craignez d'être injustes, prenez*

une seule femme ou des esclaves que vous possédez; ceci, afin de ne pas faire d'injustice » (4, 3). Or, dans la même sourate, celle des Femmes, il ajoute : « *Jamais vous ne serez équitables envers chacune de vos épouses, même si vous vous efforcez de l'être* » (4, 129). Le mot « jamais », éloquent, est un avertissement : quel être faillible peut se croire assez juste pour s'aviser de prendre plusieurs femmes ? Il est clair que la recommandation d'équité est une étape vers l'abolition de cette pratique.

Le divorce

« *Soit on garde son épouse en la traitant convenablement, soit on s'en sépare avec bonté* » (2, 229), dit le Coran en soumettant le divorce à des conditions de bienséance : « *Quand vous répudiez vos femmes, répudiez-les conformément à leur délai d'attente légale. Comptez les jours de ce délai. Craignez Dieu, votre Maître ! Ne les chassez pas de leurs maisons et qu'elles n'en sortent que si elles ont commis une turpitude manifeste. Telles sont les normes fixées par Dieu : quiconque transgresse les normes divines se fait tort à lui-même. (...) Au terme de ce délai d'attente, vous pourrez les retenir d'une manière convenable ou vous séparer d'elles d'une manière convenable. Appelez deux témoins équitables choisis parmi vous, et rendez témoignage devant Dieu* » (65, 1-2). Notons que la femme peut divorcer de son mari à condition de rendre sa dot (2, 229).

L'héritage

À la naissance de l'islam, deux régimes successoraux ont cours en Arabie. À Médine, la femme n'hérite pas plus que l'enfant ou l'insensé. Par contre, à La Mecque, elle a droit à l'héritage et peut assembler une fortune personnelle, telle Khadija, première épouse du prophète. Cet exemple a été privi-

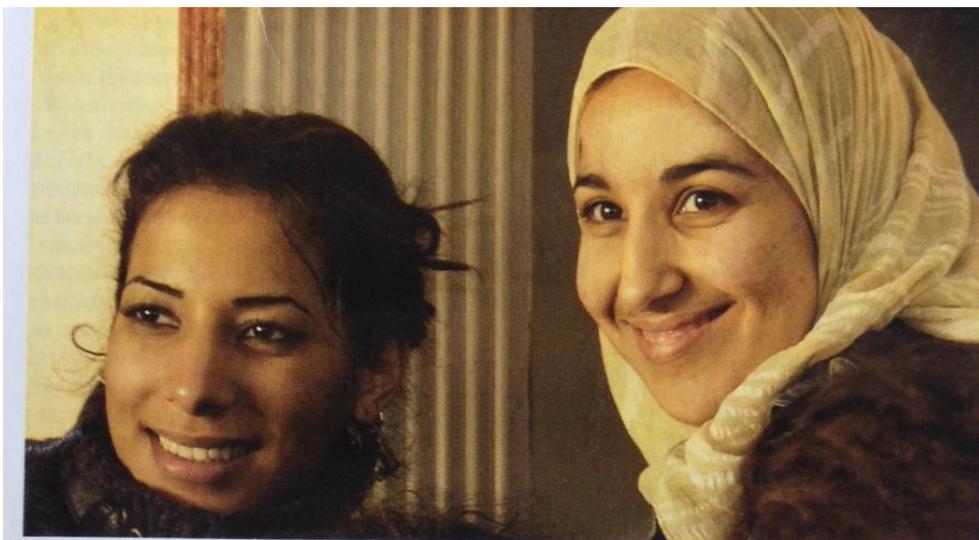
légié dans le Coran : « *Aux hommes revient une part de ce que leurs parents et leurs proches ont laissé, et aux femmes, une part de ce que leurs parents et leurs proches ont laissé. Que cela représente peu ou beaucoup, cette part est obligatoire* » (4, 7). Des précisions sont apportées au sujet de ces parts. D'abord, pour les enfants : « *Attribuez au fils une part équivalente à celle de deux filles. S'il n'y a que des filles, elles recevront deux tiers de l'héritage. S'il n'y a qu'une fille, la moitié lui reviendra* » (4, 11). Ensuite, pour les époux : « *La moitié de ce que laissent vos épouses vous revient, si elles n'ont pas d'enfant. Si elles ont un enfant, vous aurez droit au quart de ce qu'elles ont laissé (...). Vos épouses recevront le quart de ce que vous avez laissé, si vous n'avez pas d'enfant. Si vous avez un enfant, elles auront droit au huitième* » (4, 12).

Le témoignage

« *Faites appel à deux témoins parmi vos hommes ; à défaut de deux hommes, prenez un homme et deux femmes, parmi ceux que vous agréez comme témoins : si l'une d'elles se trompe, l'autre lui rappellera ce qu'elle aura oublié* » (2, 282). Cette injonction intervient dans un verset sur les dettes dans les transactions financières, qui sont souvent complexes et en jargon commercial (dettes qui doivent être notées par écrit, en présence de témoins). Elle ne peut donc être généralisée aux autres situations. D'ailleurs, la plupart des juristes ne commettent pas cette confusion et avantagent même le témoignage de la femme dans les cas relevant des compétences féminines – notamment les affaires familiales.

Le voile

Le thème du *hijab* revient huit fois dans le Coran pour désigner une



Le thème du *hijab* revient huit fois dans le Coran pour désigner une draperie, un rideau, mais jamais un voile dont la femme doit se couvrir la tête.

J.D. DALLET / ABBADINE / EREA

draperie, un rideau, mais jamais un voile dont la femme doit se couvrir la tête. Le texte mentionne ainsi le « *hijab épais placé entre le paradis et la géhenne* » (7, 46) ou entre le croyant qui lit le Coran « *et ceux qui ne croient pas à la vie future* » (17, 45). Le même mot est utilisé pour figurer la distance mise en soi et les autres, telle Marie qui, enceinte de Jésus, « *quitta sa famille et se retira en un lieu vers l'Orient. Elle plaça un voile entre elle et les siens* » (19, 16-17). Le *hijab* désigne aussi le crépuscule derrière lequel disparaissent les chevaux (38, 32) et la chape qui sépare les fidèles des mécréants : « *Nos cœurs sont enveloppés d'un voile épais qui nous cache ce vers quoi tu nous appelles (...); un voile est placé entre nous et toi* » (41, 5). C'est par ailleurs via un messenger ou derrière un voile que Dieu, invisible, s'adresse à l'homme (42, 51), mais en même temps, c'est un voile qui empêche les incroyants « *de voir leur Seigneur* » (83, 15).

La huitième occurrence concerne les femmes du Prophète qui ne sont « *comparables à aucune autre femme* » : « *Si vous demandez quelque objet aux*

épouses du Prophète, faites-le derrière un voile. Cela est plus pur pour vos cœurs et pour leurs cœurs » (33, 32-33). La sourate se poursuit ainsi : « *Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs jalalib (leurs capes ou manteaux) : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées* » (33, 59). Il ne s'agit pas là d'un nouvel élément vestimentaire, mais d'une injonction à la pudeur, à laquelle doivent s'astreindre les femmes, sauf en présence de proches dont le Coran dresse la liste et auxquels elles peuvent « *montrer leurs atours* » (24, 31).

La violence conjugale

Les violences conjugales, qui étaient la norme dans l'Arabie du VII^e siècle, ont d'abord été interdites par le Prophète qui avait imposé une sanction pénale, autorisant les femmes battues à battre publiquement leur époux. Cette mesure, appliquée durant trois ans, avait suscité une révolte à l'heure où la communauté était militairement menacée. Le Coran a donc établi une nouvelle procédure régissant les conflits au sein du couple : « *Quant à celles dont*

vous craignez la révolusion, procédez envers elles par persuasion, faites lit à part, enfin frappez-les. Si elles reviennent à vous, ne soyez pas injustes envers elles » (4, 34).

La lapidation et l'excision

L'islam considère l'adultère comme un péché nécessitant un *hadd*, sanction des actes dénoncés par le Coran, donc considérés comme des crimes contre la religion. Cependant, aucun verset coranique ne mentionne la lapidation comme sanction possible. D'autres sanctions sont par contre mentionnées : cent coups de lanière (24, 2), l'emprisonnement à vie (4, 15), ou encore « *l'appel de la colère de Dieu* » (24, 9). Reste que la lapidation de la femme adultère, au même titre que l'excision des fillettes, est pratiquée dans certains pays musulmans sur la base de hadiths du Prophète... dont la véracité pose problème à de nombreux exégètes. ■

Ikbal al-Gharbi

Docteure en anthropologie, Ikbal al-Gharbi enseigne la psychologie et l'anthropologie religieuse à l'Institut supérieur de théologie de l'Université Zitouna à Tunis.

Secondaire II, Annexe 3 : Affirmations tirées du documentaire *Un siècle de féminisme arabe*

1. « Avant, la femme était répudiée, sans passer devant un tribunal. Si son mari en avait assez d'elle, il lui suffisait juste d'aller voir le notaire du quartier dans son échoppe. Il lui disait qu'il voulait divorcer et hop, c'était fait ! Elle retournait chez son père. Et c'est son père qui se retrouvait à l'entretenir, avec ses enfants. » *Chérifa, pionnière du mouvement féministe tunisien, 2015*
2. « J'avais 23 ans quand le juge m'a dit que je ne reverrais plus jamais mes enfants si je demandais le divorce. Il m'a tuée ! J'avais 27 ans quand je suis morte ». *Une femme, au Liban, durant la journée de la libération de la femme, 2014*
3. « Le devoir nous appelle d'une manière pressante à agir pour l'amélioration de la condition de la femme que lui avait imposé l'âge des ténèbres. Nous devons la considérer comme un membre actif dans la société, comme la compagne de l'homme et son égale. » *Tahar Hadad, théologien Tunisien de la fin du 19ème siècle*
4. « Imposer le voile à la femme est la plus dure et la plus horrible forme d'esclavage. C'est quand même étonnant. Pourquoi ne demande-t-on pas aux hommes de porter le voile ou de dérober leur visage aux regards des femmes s'ils craignent de les séduire. La volonté masculine serait-elle inférieure à celle de la femme ? » *Qasim Amin, penseur Egyptien de la fin du 19ème siècle*
5. « Dans la religion, rien n'empêche les femmes de conduire. Mais rien ne leur donne ce droit. L'autorité religieuse a pesé les pour et les contre et en a conclu qu'il y a plus de contre que de pour. » *Sur l'interdiction de conduire pour les femmes en Arabie Saoudite*
6. « Le prophète Mahomet a dit : « Ne frappe pas le visage, ne l'abîme pas ». Vous voyez, il a honoré la femme. Si on la frappe, il ne faut pas le faire au visage. Et en la battant, son mari ne doit pas l'insulter. C'est extraordinaire !!! Il la bat pour l'éduquer, donc. Elle a besoin d'être éduquée. En fait, il ne peut battre sa femme que dans un cas précis : si elle se refuse à lui. Si elle se refuse à lui ? Oui, car où peut aller le mari alors ? Il la veut et elle se refuse à lui. C'est-à-dire qu'un homme ne peut pas battre sa femme à cause d'un repas mal préparé par exemple ? Non ! Battre sa femme n'est autorisé que si elle lui refuse ce dont il ne peut se passer. » *Saad Arafat, prédicateur égyptien, sur une chaîne de télévision salafiste.*

Secondaire II, Annexe 4 : Le voile dans la Bible et dans le Coran

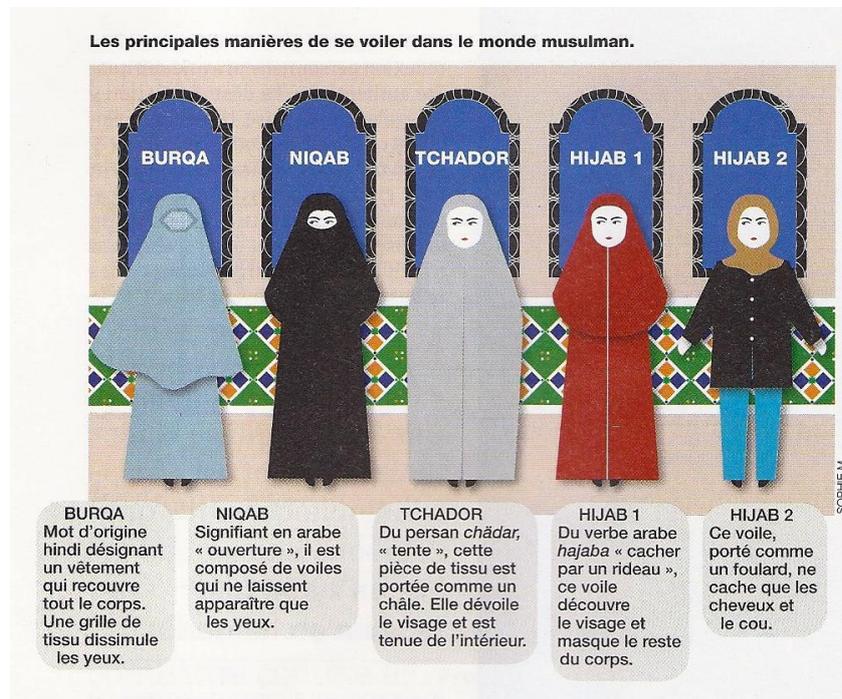
« Je veux cependant que vous sachiez que Christ est le chef de tout homme, que l'homme est le chef de la femme, et que Dieu est le chef de Christ. Tout homme qui prie ou qui prophétise, la tête couverte, déshonore son chef. Toute femme, au contraire, qui prie ou qui prophétise, la tête non voilée, déshonore son chef, c'est comme si elle était rasée. » *Nouveau Testament, 1^{ère} Epître de Paul aux Corinthiens 11, 3-5*

« Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants, de se couvrir de leurs voiles. C'est pour elles le meilleur moyen de se faire connaître et de ne pas être offensées. Dieu est vraiment Pardonneur et Miséricordieux ». *Coran 33, 59*

« Dis aux croyants de baisser leurs regards et de garder leur chasteté. C'est plus pur pour eux. Dieu est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce qu'ils font. Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines; et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs (...) ». *Coran 24, 30-31*

Secondaire II, Annexe 5 : Les différents types de voile

Image tirée de la revue *Le Monde des Religions*, mars-avril 2014, p. 32



Secondaire II, Annexe 6 : Le monde musulman et la colonisation européenne

Captures d'écran de l'émission « Le Dessous des Cartes », Histoire de l'islam 1 et 2

Territoires musulmans dans le monde



Colonisation européenne, 19^{ème} et 20^{ème} siècle

